

L'ATELIER GOASMAT / ARNOLD architectes dplg - urbaniste:  
AMUNATEGUI, architecte-urbaniste associé  
211 Grand'rue 30270 Saint-Jean du Gard

**DÉPARTEMENT DU GARD**

**COMMUNE DE CENDRAS**

PLAN LOCAL D'URBANISME

**LISTE DES EMPLACEMENTS  
RÉSERVÉS**

Projet arrêté le

Projet approuvé le

**Pièce n° 8**

Conformément à l'article L.123-1, le PLU peut « fixer les emplacements réservés aux voies et ouvrages publics, aux installations d'intérêt général ainsi qu'aux espaces verts » au profit de collectivités publiques.

**La commune de Cendras est concernée par 31 emplacements réservés au bénéfice de la commune et du département :**

n°	Anc n°	Quartier	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	-	Abbaye	Cheminement périphérique	350m2	Commune
2	2	Le Perdiguier	Création d'une voie d'accès au quartier neuf	500m2	«
3	19	Bedosses	Élargissement de la voie communale n°11	9000m2	«
4	29	Le Perdiguier	Élargissement de la voie communale n°33	1000m2	«
5	10	Avignières	Élargissement de voie	100m2	«
6	-	Malataverne	Élargissement de la voie départementale n°32a + aménagements paysagers	3000m2	«
7	13	Malataverne	Création d'une voie d'accès au hameau du Rat	500m2	«
8	14	Malataverne	Création d'une voie dans le prolongement de la VC n°6	800m2	«
9	-	Malataverne	Élargissement de la voie menant à la chapelle	250m2	«
10	30	Malataverne	Agrandissement du cimetière	700m2	«
11	17	L'Olivier	Création d'un stationnement	700m2	«
12	16	L'Olivier	Élargissement de la voie communale n°18	300m2	«
13	-	Pouget	Élargissement de la voie communale n°17	1200m2	«
14	26	Foussat	Création d'une aire de retournement + élargissement de la voie	700m2	«
15	22	Foussat	Élargissement de la voie départementale n°277	1000m2	Département
16	15	Foussat	Élargissement de la voie d'accès au hameau	600m2	Commune
17	-	Osiérettes	Élargissement de la voie départementale n°32a	850m2	Département
18	-	Courbessas	Création d'une voie de desserte de la zone IAU	3500m2	Commune
19	6	Courbessas	Création d'un stationnement	200m2	«
20	-	La Croix	Élargissement de la voie communale n°27+ rond point	4500m2	«
21	-	Clémentine	Création d'une voie d'accès	150m2	«
22	25	Clémentine	Création d'une aire de retournement + élargissement de la voie communale n°27	700m2	«
23	-	Clémentine	Création d'une voie d'accès	300m2	«
24	21 ou 19	La Croix	Élargissement de la voie départementale n°32	2000m2	Département
25	-	La Ferme	Réaménagement de 2 accès sur la D32	800m2	Commune
26	23 ou 21	Le Bousquet	Élargissement de la voie départementale n°32	2200m2	Département
27	23 ou 20	Le Bousquet	Élargissement de la voie départementale n°649	1500m2	«
28	-	La Blaquièrre	Création d'un accès sur la D649 et d'une voie de desserte de la zone IAU	2000m2	Commune
29	-	La Blaquièrre	Agrandissement du cimetière	1600m2	«
30	5	Le Puech	Création d'un espace public	250m2	«
31	-	La Blaquièrre	Création d'un accès sur la D916 et d'une voie de desserte le long du Gardon	1700m2	«

*L'inscription d'un emplacement réservé rend inconstructibles les terrains concernés pour toute utilisation différente de celle justifiant la réserve. En contrepartie le propriétaire d'un terrain réservé peut exiger qu'il soit procédé à l'acquisition dudit terrain sous certaines conditions, par la collectivité ou le service public au bénéfice duquel l'emplacement a été réservé (article L 123-17 du Code de l'Urbanisme).*